

Département de Côte d'Or

Commune de Tailly

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision – Approbation

**11- Plan des bois et forêts soumis
au régime forestier**

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération
en date de ce jour,

Le 20.12.2018

Le Maire Paul Bucher



Approuvé le 18-03-1993

Révisé le 24-04-2008

Révisé le 20-12-2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Direction départementale
des territoires

Bois et Forêts soumis au régime forestier

Commune de Tailly

Réalisé par DDT21/SPAE/PPRT le 24/04/2018
Sources : DDT21, © IGN-BD Parcellaire® 12-2014 - Reproduction interdite



Légende



Bois et Forêts

